

## **BASES LÉGALES**

### **PROGRAMME GREE PARTNERS**

#### **1. ORGANISATION DU PROGRAMME**

Le programme de fidélisation « Gree Partners » est organisé par GREE PRODUCTS FRANCE SAS (ci-après « Gree Products »), au SIREN 821 172 152 et siège social au 27 impasse de Millepertuis, 34740 Vendargues. Ce programme s'adresse aux installateurs professionnels de produits de la marque Gree en France.

La gestion des participations et des données est confiée à la société de marketing promotionnel QUANTUM MARKETING SOLUTIONS SL (ci-après « Helloyalty »), au CIF B64873060 et siège social au Calle Mandri, 38, 2<sup>a</sup> 2, 08022 Barcelone.

Helloyalty et Gree Products sont conjointement responsables du traitement des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur. Pour toute demande relative à l'accès, la rectification, la suppression ou la portabilité des données, ainsi que les modalités pour exercer ces droits, les participants doivent utiliser le canal dédié disponible sur la plateforme Gree Partners.

Dans le cadre du programme de fidélisation Gree Partners, les termes suivants sont définis :

- **Installateurs** : Professionnels indépendants ou entreprises dont l'activité principale est l'installation de produits Gree achetés auprès de points de vente agréés. Les installateurs peuvent bénéficier de remboursements (cashback) et participer à des tirages au sort mensuels de voyages organisés pour leur catégorie.
- **Distributeurs** : Points de vente agréés par Gree Products qui commercialisent les produits Gree aux installateurs en France. Les distributeurs peuvent participer à des tirages au sort spécifiques à leur catégorie, basés sur le volume de cashback généré par leurs installateurs.

La participation, les prix et les avantages liés au programme de fidélisation seront attribués selon la catégorie du participant (installateur ou distributeur) et conformément aux conditions spécifiques définies dans ces bases légales.

#### **2. DURÉE DU PROGRAMME**

Le programme sera en vigueur du 18 novembre 2024 au 31 décembre 2027.

#### **3. PARTICIPATION AU PROGRAMME**

Tous les installateurs achetant des produits Gree auprès de points de vente agréés peuvent participer au programme. L'inscription est gratuite.

##### **Modalités de participation**

Pour participer, les installateurs doivent :

1. Acheter des produits Gree auprès des points de vente agréés en France, les accessoires et produits retail (portables, déshumidificateurs et purificateurs d'air) étant exclus.
2. Accéder au canal de participation Gree Partners (via WhatsApp ou la plateforme Gree Partners) et accepter les présentes bases légales.

3. Télécharger le bon d'achat sur la plateforme de participation, en y apposant au préalable le ou les numéros de série des unités extérieures.
4. Enregistrer les numéros de série des unités extérieures figurant sur le bon d'achat.
5. Confirmer leur identité en fournissant les documents requis :
  - **Pour les auto-entrepreneurs** : nom, prénom, date de naissance, numéro de carte d'identité, adresse complète et photo de la carte d'identité.
  - **Pour les entreprises** : adresse e-mail du chargé d'affaires, nom et prénom du représentant légal, photo de la carte d'identité du représentant légal, numéro de SIREN, raison sociale de l'entreprise, extrait du KBIS de l'entreprise.
6. Si les documents fournis sont lisibles et que les informations concordent avec celles du bon d'achat, le compte sera activé et l'installateur en sera informé.

Une fois la participation validée, Helloyalty enverra à l'installateur une carte Visa prépayée à l'adresse indiquée, dans un délai de 15 jours. Chaque carte sera préchargée avec un solde minimum de 15 € lors de la première participation.

#### Véracité et authenticité des informations fournies

Les participants sont seuls responsables de la véracité et de l'authenticité des informations fournies lors de leur inscription au programme Gree Partners. Gree Products se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute participation en cas de fraude, de falsification ou d'usurpation d'identité, sans qu'aucun droit aux bénéfices ou incitations accumulés ne puisse être réclamé.

#### Délais de participation

- **Date des bons et tirages au sort mensuels** : Les bons correspondant à des achats effectués un mois précédent seront éligibles pour le cashback, mais leur participation aux tirages au sort chaque mois sera comptabilisée dans le mois où le bon est soumis sur la plateforme.
- **Délai maximum pour soumettre les bons** : Les installateurs ont 6 mois pour soumettre leurs bons sur la plateforme Gree Partners, à compter de la date d'achat figurant sur le bon.
- **Date de début du programme** : Le programme commence le 18 novembre 2024. Aucun bon de livraison antérieur à cette date ne sera accepté.
- **Conditions pour les promotions spéciales** : Pendant les périodes spéciales comme le Black Friday, les installateurs ne pourront obtenir les récompenses spécifiques à la promotion que s'ils soumettent leurs bons dans les dates spécifiées et avec une date d'achat correspondant à cette période.

#### 4. OPÉRATION CASHBACK

Les installateurs participants recevront leurs récompenses sur une carte Visa prépayée, utilisable dans tout établissement acceptant ce moyen de paiement. Les montants du cashback varient selon les produits achetés, comme détaillé ci-dessous :

GAMME	MODÈLE	MONTANT
MONOSPLITS RÉSIDENTIEL	GAMME ECO	€ 5,00
MONOSPLITS RÉSIDENTIEL	GAMME MEDIUM	€ 7,00
MONOSPLITS RÉSIDENTIEL	GAMME PREMIUM	€ 8,00
MONOSPLITS RÉSIDENTIEL	CONSOLA	€ 7,00
MULTISPLITS FREE MATCH	2x1, 3x1	€ 10,00

MULTISPLITS FREE MATCH	4x1	€ 15,00
MULTISPLITS FREE MATCH	5x1	€ 20,00
COMMERCIAL U-MATCH	T12 à 30	€ 10,00
COMMERCIAL U-MATCH	T36 à 48	€ 15,00
COMMERCIAL U-MATCH	T60	€ 20,00
AUTRES COMMERCIAL	T-FRESH	€ 15,00
AUTRES COMMERCIAL	CORTINA	€ 5,00
AUTRES COMMERCIAL	GO-COOL	€ 7,00
AUTRES COMMERCIAL	COOLANI	€ 5,00
VERSATI	T4 à 10	€ 20,00
VERSATI	T12 à 14	€ 30,00
VERSATI	T16	€ 35,00
AUTRES PAC AIR/EAU	BALLONS THERMODYNAMIQUES	€ 8,00
AUTRES PAC AIR/EAU	BALLONS STOCKAGE	€ 10,00
AUTRES PAC AIR/EAU	PAC PISCINE	€ 5,00
BIG DUCT	T20 à 40	€ 40,00
GMV	MINI	€ 50,00
GMV	HOME	€ 50,00
GMV	SLIM	€ 60,00
GMV	MOD. 224 à 450	€ 70,00
GMV	MOD. 504 à 560	€ 100,00
GMV	MOD. 615	€ 120,00
CHILLER	T35 à 60	€ 80,00
PRODUITS RETAIL, UNITÉS INTÉRIEURES ET ACCESSOIRES		EXCLUS

Le gain maximal par installateur participant sera de 150 € par mois (soit 1 800 € par an), sous réserve d'augmentations pendant les périodes promotionnelles spéciales. Durant ces périodes, les nouveaux plafonds applicables ainsi que leur durée seront précisés dans l'Annexe des Promotions Spéciales. Le solde sera crédité dans un délai de 15 jours après validation de la participation par Helloyalty. La carte ne pourra être rechargée que par l'émetteur, et non par le titulaire.

### Obligations fiscales des participants

- Artisan (Travailleur indépendant)** : Les installateurs participants au programme Gree Partners, agissant en qualité d'artisans ou de travailleurs indépendants, doivent déclarer les montants perçus comme des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), ou dans une catégorie appropriée selon leur régime fiscal. Ces montants sont imposables dès le premier euro perçu. Toutefois, pour les installateurs relevant du régime de la micro-entreprise, un abattement fiscal est appliqué, et les revenus sont exonérés d'impôt sur le revenu si le chiffre d'affaires annuel total ne dépasse pas 72 600 € (plafond 2024 pour les activités de services). Les montants perçus doivent également être pris en compte dans les bases de calcul des cotisations sociales auprès de l'URSSAF. Il incombe aux installateurs de conserver tous les justificatifs liés à leur

participation au programme, tels que les relevés de la carte Visa et les documents contractuels, afin de répondre à toute éventuelle demande des autorités fiscales.

- **Société:** Dans le cas où les montants perçus dans le cadre du programme Gree Partners sont destinés à une société, ceux-ci doivent être déclarés comme des revenus professionnels dans le cadre de l'activité de l'entreprise. Ces revenus sont soumis à l'Impôt sur les Sociétés (IS), au taux en vigueur (25 % en 2024). Comme la carte Visa du programme est adressée au nom du représentant légal de l'entreprise, il est précisé que cette carte est un outil de gestion des fonds professionnels, et non un revenu personnel. Tous les montants perçus doivent être enregistrés dans la comptabilité de l'entreprise et utilisés exclusivement dans le cadre de l'activité professionnelle.
- **Clause générale :** Il incombe exclusivement au participant, qu'il agisse en tant qu'artisan ou société, de se conformer aux obligations fiscales et sociales en vigueur dans le cadre du programme Gree Partners. Gree Products et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de ces obligations par le participant. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter un expert-comptable ou de se référer aux services des impôts ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)).

## 5. CARTE PRÉPAYÉE

**Période de validité :** La période de validité de la Carte Prépayée, après son activation, est indiquée dans le champ « Valide jusqu'au » situé au verso de la carte. Par défaut, la date d'expiration de la carte est fixée à 4 ans après sa date d'émission. En cas de fin du programme, le solde restant sur la carte restera disponible jusqu'à sa date d'expiration.

### Utilisation dans les établissements

- **Physiques :** La carte peut être utilisée dans tout établissement acceptant les Cartes Prépayées. Pour effectuer un achat dans un établissement physique, il suffit de passer la carte dans le lecteur au point de vente ou d'utiliser la fonctionnalité sans contact. Lors du premier achat, ainsi que pour certains achats ultérieurs, l'introduction d'un code PIN à 4 chiffres, fourni avec la carte, pourra être requise. Dans certains cas, une signature sur le reçu peut également être demandée.
- **En ligne :** La Carte Prépayée peut également être utilisée sur la plupart des sites de commerce en ligne. Si la carte ne fonctionne pas lors d'un achat en ligne, il est conseillé de vérifier que le solde de la carte est suffisant et que le site accepte ce type de cartes. En cas de problème persistant, il est recommandé d'essayer sur un autre site.

**Utilisation à l'étranger :** La carte peut être utilisée à l'étranger à condition que l'établissement accepte ce mode de paiement. Des frais supplémentaires pourront s'appliquer pour les transactions internationales.

**Activation de la carte :** Une fois la carte physique reçue à l'adresse indiquée, les participants devront accéder à la plateforme Gree Partners ou au site <https://greefr.hlycard.com> pour l'activer, en suivant les instructions fournies dans le courrier accompagnant la carte.

**Perte ou vol de la carte :** En cas de perte ou de vol, les participants doivent contacter Helloyalty via le canal dédié disponible sur la plateforme Gree Partners pour signaler l'incident. Helloyalty bloquera la carte perdue et émettra une nouvelle carte au participant (cette dernière ne sera pas préchargée avec 15 €). Le coût de ce service s'élève à 20 €, montant qui sera déduit du solde disponible sur la carte. Si le solde est insuffisant, l'utilisateur devra continuer à participer au programme jusqu'à accumuler ce montant, afin qu'une nouvelle carte puisse être émise.

**Non-réception de la carte** : Les participants doivent contacter Helloyalty via le canal dédié disponible sur la plateforme Gree Partners. Une nouvelle carte sera émise gratuitement, une seule fois. La réclamation pourra être prise en compte dans un délai de **30 jours ouvrables** à compter de l'envoi de la première carte.

**Consultation du solde et des transactions** : Les participants peuvent consulter leur solde et leur historique de transactions à tout moment depuis la plateforme Gree Partners ou en se rendant sur le site <https://moneytopay.com> en saisissant les informations d'identification demandées.

**Limitations de responsabilité** : Ni Gree Products ni Helloyalty ne pourront être tenus responsables si un établissement refuse d'accepter la Carte Prépayée ou si une transaction est rejetée pour des raisons indépendantes de leur contrôle. De même, ni Gree Products ni Helloyalty n'assumeront la responsabilité d'une utilisation inappropriée ou incorrecte de la carte.

Pour davantage d'informations, il est conseillé de consulter les **Termes et Conditions d'utilisation de la carte**, disponibles sur le site <https://greefr.hlycard.com>. En participant au programme, le participant accepte pleinement et sans réserve ces conditions.

## 6. TIRAGE AU SORT "VOYAGE À SÉVILLE + EXPÉRIENCE BETIS"

### Tirages pour les installateurs

Pendant la durée du programme, Gree Products organisera un tirage au sort chaque mois à l'échelle nationale, pour répartir 6 week-ends parmi les installateurs ayant accumulé des cashback au cours du mois précédent. Les voyages offerts sont des week-ends pour deux personnes à Séville, comprenant :

- Hébergement : Deux nuits dans une chambre double avec petit déjeuner inclus.
- Transport international en avion
- Billets pour un match de Ligue du Real Betis Balompié : 2 entrées.

Le tirage au sort sera pondéré, ce qui signifie que les participants auront une probabilité accrue de gagner en fonction du montant de cashback accumulé au cours du mois précédent :

- 0 € à 50 € accumulés : 1 participation
- 51 € à 100 € accumulés : 2 participations
- 101 € à 150 € accumulés : 3 participations

Pour les mois où le plafond mensuel maximum a été augmenté lors d'opérations spéciales, la même logique s'appliquera avec des groupes ajustés à ce nouveau montant maximal.

### Tirages pour les distributeurs

Dans le cadre de la promotion de ce programme de fidélisation, Gree Products souhaite également récompenser les points de vente responsables de la promotion et de l'accumulation de cashback par leurs installateurs. Par conséquent, Gree Products organisera 1 tirage au sort mensuel pour attribuer 2 voyages pour 4 personnes à Séville, répartis géographiquement comme suit : 1 dans la région nord, 1 dans la région sud (par "nord" et "sud" est entendu la répartition sectorielle interne définie par Gree Products). Les prix pour les distributeurs incluront :

- Hébergement : 1 nuit en chambre simple pour 4 personnes avec petit déjeuner inclus.
- Transport international en avion
- Billets en tribune VIP pour un match de Ligue du Real Betis Balompié : 4 entrées.

Le tirage au sort sera également pondéré en fonction du volume de cashback généré par les installateurs rattachés aux points de vente durant le mois précédent. Les probabilités de gagner seront réparties selon les quartiles suivants :

- 1er quartile : 1 participation
- 2e quartile : 2 participations
- 3e quartile : 3 participations
- 4e quartile : 4 participations

## **7. PRIX "VOYAGE À SÉVILLE + EXPÉRIENCE BETIS"**

**Disponibilité et modification des dates :** Gree Products se réserve le droit de modifier les dates ou les conditions du prix en cas de circonstances imprévues, telles qu'une disponibilité limitée, des restrictions sanitaires, des cas de force majeure ou toute autre situation échappant à son contrôle raisonnable. Dans de telles situations, le gagnant sera informé dans les meilleurs délais.

**Notification et confirmation du prix :** Les gagnants seront informés par e-mail ou téléphone au cours de la première semaine suivant le tirage au sort. Ils devront confirmer leur acceptation du prix et fournir les informations nécessaires à la réservation dans un délai maximum d'une semaine. Si aucune confirmation et aucun document ne sont reçus dans ce délai, Gree Products se réserve le droit de réattribuer le prix ou de l'annuler, et le gagnant perdra tout droit de réclamation. Les informations requises sont :

- Nom, prénom et numéro de carte d'identité de l'accompagnant.
- Ville de départ préférée.

**Intransférabilité et non-échange contre des espèces :** Le prix est personnel et intransférable. Il ne peut pas être échangé contre de l'argent ou contre tout autre bien ou service de valeur équivalente. Si le gagnant est un travailleur indépendant, le prix devra être utilisé par lui-même et ne pourra pas être transféré à une autre personne. Toutefois, si le gagnant est une entreprise, celle-ci pourra désigner un employé pour bénéficier du prix en son nom. Dans ce cas, Gree Products exigera que l'entreprise fournisse des justificatifs attestant que la personne désignée est un installateur appartenant à l'organisation. Si ces documents ne sont pas fournis, le prix pourra être annulé sans possibilité de recours.

**Limite de prix par an :** Chaque participant (y compris les installateurs et les points de vente) peut gagner un maximum de deux voyages par an. Une fois cette limite atteinte, le participant ne pourra plus participer aux tirages restants de l'année. Cette politique vise à assurer une distribution équitable des prix et à offrir davantage d'opportunités à d'autres participants.

**Transport :** Le transport sera organisé par avion ou train, au choix de Gree Products, avec un départ depuis une ville située à moins de 200 km du domicile du gagnant. Pour les vols, le prix inclut une valise cabine. Tous les frais supplémentaires, tels que les repas, les autres déplacements et l'essence, seront à la charge exclusive du gagnant.

**Responsabilité des frais supplémentaires :** Gree Products couvrira uniquement les dépenses spécifiquement incluses dans le prix, à savoir : l'hébergement en chambre double avec petit déjeuner pour deux nuits, le transport national et deux billets pour un match de Liga du Real Betis Balompié (ou quatre billets en loge VIP pour les tirages des distributeurs). Toute autre dépense, comme les repas, les déplacements locaux, le carburant et les dépenses personnelles, sera à la charge exclusive du gagnant.

**Documentation et responsabilité du gagnant :** Le gagnant et son accompagnant sont seuls responsables de disposer des documents nécessaires et en règle (comme une carte d'identité, un passeport, un visa,

etc.) pour profiter du voyage. Ils doivent également respecter les éventuelles réglementations sanitaires ou autres exigences en vigueur au moment du voyage.

**Renonciation et désistement du prix** : Si le gagnant ne peut pas profiter du prix aux dates proposées pour des raisons qui lui sont imputables ou imputables à son accompagnant, il sera considéré comme ayant renoncé au prix. Par conséquent, il ne pourra prétendre à aucune compensation ou remboursement de la part de Gree Products.

**Assurance voyage et renonciation de responsabilité** : Gree Products décline toute responsabilité en cas d'accidents, de pertes, de dommages ou d'incidents survenant pendant la jouissance du prix. Le gagnant est libre de souscrire une assurance voyage à ses frais s'il le juge nécessaire.

## 8. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Helloyalt et Gree Products, en tant que responsables du traitement des données personnelles, garantissent que la gestion des données fournies par les participants sera réalisée conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et aux autres réglementations applicables. Ils assurent également la confidentialité et la sécurité des données personnelles, s'engageant à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour leur protection.

**Finalité du traitement des données** : Les données personnelles seront utilisées exclusivement pour gérer le programme de fidélisation, valider les participations et traiter les remboursements, ou envoyer des communications promotionnelles aux participants concernant de nouvelles opérations spéciales ou des notifications commerciales liées au programme Gree Partners.

**Absence de transfert de données à des tiers** : Gree Products ne transmettra pas les données personnelles des participants à des tiers, à l'exception des distributeurs avec lesquels l'installateur entretient une relation contractuelle préexistante. Ce transfert de données repose sur un intérêt légitime et a pour seul objectif de faciliter la vérification d'identité, d'améliorer l'adoption du programme et de collaborer à sa promotion conjointe au point de vente. Les données partagées se limiteront aux noms, prénoms, SIREN ou raison sociale, sans inclure d'informations personnelles supplémentaires telles que l'adresse, la date de naissance ou la carte d'identité.

**Consentement pour les communications commerciales** : En acceptant les présentes bases légales, l'installateur consent à recevoir des communications promotionnelles relatives au programme Gree Partners, ainsi que des informations sur de nouvelles campagnes ou promotions spéciales.

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition conformément au RGPD via le canal dédié sur la plateforme Gree Partners ou en contactant [greepartnersfrance@helloyalt.cloud](mailto:greepartnersfrance@helloyalt.cloud), en joignant une copie de leur carte d'identité.

## 9. ANNEXE DES PROMOTIONS SPÉCIALES

Durant la durée du programme de fidélisation, des campagnes promotionnelles temporaires peuvent être organisées, offrant des conditions spéciales de cashback. Pour faciliter l'accès à ces conditions spécifiques, Gree Products met à la disposition des installateurs un [Annexe des Promotions Spéciales](#). Cette annexe détaillera les spécificités de chaque promotion, notamment :

- La valeur mise à jour des prix spécifiques à la promotion.
- La période de validité de la promotion.
- La gamme ou le modèle de produit concerné.

- L'augmentation éventuelle du plafond de gain mensuel pendant la période promotionnelle.

Les installateurs sont invités à consulter cette annexe pour rester informés des modifications temporaires et des conditions supplémentaires applicables à chaque promotion spéciale.

## **10. MODIFICATIONS, ACCEPTATION ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Gree Products se réserve le droit de modifier les présentes bases légales, avec un préavis d'au moins 15 jours. Les modifications seront contraignantes pour les nouveaux participants ainsi que pour les participants actuels, sauf si ces derniers manifestent leur désaccord dans ce délai. En cas de refus des nouvelles conditions, le participant sera exclu du programme tout en conservant le solde accumulé sur sa carte prépayée jusqu'à son épuisement.

La participation au programme Gree Partners implique l'acceptation totale des présentes bases légales. Toute divergence sera résolue par Gree Products, qui se réserve le droit exclusif d'interprétation. Tout participant contrevenant à ces dispositions perdra automatiquement tous les droits associés au programme et sera soumis aux conséquences légales pertinentes.

Les retours de produits ayant généré des avantages ou des incitations dans le cadre du programme ne seront pas acceptés. Gree Products et les points de vente affiliés refuseront toute demande de retour pour ces produits.

Cette promotion est régie par la législation espagnole, qui s'applique à tout aspect non couvert par ces bases, notamment en matière d'interprétation, de validité et d'exécution du programme. Pour toute controverse relative à l'interprétation ou à l'application des présentes bases légales, les participants, en renonçant expressément à leur propre juridiction, se soumettent aux tribunaux de Paris.

Document mis à jour le 18/11/2024.